

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Délibération n°2022-69

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE Date de réception préfecture : 18/10/2022

Thème: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 3

Objet : Subvention à l'association Vélo Loisir Provence et approbation de la convention

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois d'octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 octobre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice: 27 Membres présents: 21 Pouvoirs: 5 Suffrages exprimés: 26

# Étaient présents :

Stéphane DERRIVES; Gilbert BOYER; David GEHANT; Michel DALMASSO; Sylvie SAMBAIN; Thomas CHERBAKOW; Caroline MASPER; Karima COEURET; Emmanuel LUTHRINGER; Aurélie ANNEQUIN; Danièle KLINGLER; Dominique ROUANET; Rémi DUTHOIT; Nicolas FURET; François PREVOST; Camille FELLER; Christian CHIAPELLA; Patricia PAUL; Marc DINI; Robert USSEGLIO; Didier DERUPTY; Christophe LOPEZ.

# Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT Mme Camille FELLER donne procuration à Mme Danièle KLINGLER M. Philippe VUILQUE donne procuration à M. François PREVOST Mme Maryse BLANC donne procuration à M. Christian CHIAPELLA Mme Sandrine LEBRE donne procuration à M. Didier DERUPTY

### Absents excusés :

Nadine CURNIER, Michel CHAPUIS, Camille FELLER, Philippe VUILQUE, Maryse BLANC, Sandrine LEBRE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

Délibération n°2022-69 page 1 sur 3

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8, alinéas A. et C. relatifs aux compétences en matière de tourisme et de soutien aux associations et organismes ;

### **ENTENDU**

- Que l'association « Vélo Loisir Provence » assure depuis casa de création preduir 2002, la maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire "Le Pays de Forcalquie parà de Vélo pequintraverse les communes de la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure ;
- Que l'association œuvre en faveur de la pratique de loisir du vélo en assurant la promotion du réseau maillé par les itinéraires composant l'offre « Le Luberon et le Verdon à vélo » et par « l'EuroVelo 8 », « La Méditerranée à vélo ».

**CONSIDERANT** qu'au titre de 2022, l'association « Vélo Loisir Provence » sollicite une subvention afin de financer plus particulièrement les actions suivantes :

- Animation de l'itinéraire « Forcalquier-Lure à vélo » ;
- Animation et entretien de l'itinéraire « Autour du Luberon » ;
- Réédition des outils de communication ;
- Animation et déploiement de la marque « Accueil vélo » sur le territoire du Luberon et du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;
- Promotion et communication de l'offre « vélo » : édition de documentation, événementiel, site internet, applications et réseaux sociaux ;
- Réflexion sur le développement des aménagements, des équipements et des infrastructures ;
- Expertise et veille sur l'évolution des pratiques.

**CONSIDERANT** le développement du vélo à l'échelle nationale ainsi que l'intérêt que porte le territoire sur la politique vélo, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail réalisé en conventionnant avec l'association VLP pour une durée de 3 ans sur la période 2022-2023-2024;

VU le projet de convention triennale et le réajustement de la cotisation selon la grille des montants votés en Conseil d'Administration en décembre 2020;

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la validation du projet de convention et sur l'attribution d'une subvention à l'association « Vélo Loisir Provence » selon la répartition suivante :

- 3 500 € pour l'année 2022
- 4 000 € pour l'année 2023
- 4 000 € pour l'année 2024

Délibération n°2022-69 page 2 sur 3

# Ceci exposé,

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'octroyer une subvention à l'association « Vélo Loisir Provence » pour la mise en place d'action autour du vélo sur le territoire;
- De préciser que cette somme sera imputée au compte 6574 du but budget principal 6/10/2022 de la compte 6574 du but budget principal 6/10/2022

- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention triennale pour la période 2022-2023-2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR: 26** CONTRE: 0

**ABSTENTIONS: 0** 

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits, POUR EXTRAIT CONFORME



Acte publié le : 1 8 OCT 2022

Délibération n°2022-69 page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE Date de réception préfecture : 18/10/2022

2





# **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre la

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER – MONTAGNE DE LURE
et
VELO LOISIR PROVENCE

2022 / 2023 / 2024

La présente convention est établie :

Entre, l'Association Vélo Loisir Provence

Dont le siège social est situé 13, Boulevard des Martyrs, 04300 FORCALQUIER représentée par M. André BERGER, en sa qualité de Président : ci-après dénommée « VLP »

Accusé de réception en préfecture a part 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE-Date de réception préfecture : 18/10/2022

#### Et la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Sise à 1, place du Bourguet – 04300 FORCALQUIER représentée par M. David GEHANT, en sa qualité de Président : ci-après dénommée « la communauté de communes »

D'autre part.

#### **PREAMBULE**

VLP est une association qui œuvre en faveur de la pratique, du développement et de la promotion de l'usage du vélo autour des itinéraires cyclables du territoire.

La problématique du déplacement à vélo est devenue un centre d'intérêt important au niveau national. Par déclinaison, les régions françaises commencent à se doter d'aménagements cyclables permettant aux touristes français et étrangers d'envisager des vacances à vélo et aux tours opérateurs de programmer des séjours « clefs en main » (www.af3v.org). A ce titre, en 2012, une structure nationale de promotion « France Vélo Tourisme » a vu le jour regroupant des acteurs publics et privés. D'autre part, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur est actuellement fortement engagée dans le développement de la filière vélo notamment à travers les chantiers suivants :

- Son nouveau schéma régional des véloroutes et voies vertes 2017-2025, l'engageant à cofinancer selon certaines conditions les aménagements ainsi que la communication et la promotion de la filière
- La réalisation d'axes structurants majeurs que sont la Via Rhôna, l'EuroVelo 8, la littorale et la Durance à vélo
- L'animation de la filière régionale du vélotourisme/VTT en vue de développer la structuration de l'offre, le marketing, les synergies et mettre en place l'évaluation.

La Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, créée en 2002, est située en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Elle regroupe 13 communes sur un territoire de 309 km2 où résident 10 109 habitants (INSEE 2021).

Le territoire situé au cœur de la Haute-Provence et du Luberon présente des atouts et des spécificités majeures : patrimoine, astronomie, montagne de Lure, des zones naturelles préservées, les activités de pleine nature et l'itinérance.

Consciente de l'enjeu qu'il représente pour le territoire communautaire en termes d'image, de notoriété, d'attractivité et de son impact sur l'économie locale, la Communauté de Communes souhaite conforter le rôle du tourisme sur le territoire, qui est un des piliers de l'économie locale.

Idéalement positionné en Région Sud, le pays de Forcalquier-Montagne de Lure a naturellement une vocation touristique, avec une offre qui permet un développement touristique à l'année.

Les chiffres clés de l'activité touristique sont suffisamment explicites : 10 400 lits touristiques (dont 25% de lits marchands), 1, 2 millions de nuitées touristiques et 70 millions de retombées économiques (directes, indirectes et induites).

La présente convention a pour objet de préciser l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la cotisation attribuée.

#### ARTICLE 1 : Présentation de l'association :

Créée en 1996, les activités de VLP s'inscrivent dans une démarche globale de tourisme durable :

- En contribuant au développement local des activités économiques (hébergements, restauration, commerces, ...),
- En créant du lien social (via la pratique du vélo et l'organisation d'Assignée de l'Addition en préfecture de l'organisation d'Assignée de l'Organisation de l'Organisation d'Assignée de l'Organisation de l'Organisatio
- En favorisant une découverte du patrimoine respectueuse de l'en vironnément (mobilité active non motorisée).

Dans le cadre de son activité, le Parc naturel régional du Luberon et VLP sont liés depuis 2007 par une convention de partenariat engageant officiellement l'association sur les réflexions et actions attachées au développement du vélo sur le territoire du Parc.

A ce jour, le territoire d'intervention de VLP correspond aux limites géographiques du Parc naturel régional du Luberon, de la Communautés de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure et Haute-Provence – Pays de Banon.

Toutefois, en 2012, VLP a accompagné le Parc naturel régional du Verdon dans la structuration de sa filière vélo. A l'issue de celle collaboration, VLP va étendre en 2013 son territoire d'intervention à celui du Verdon afin d'y transférer l'expérience du Luberon, d'accompagner la création d'itinéraires et de construire un réseau de professionnels « Accueil Vélo ». Les statuts de l'association seront modifiés en ce sens dans le courant de l'année 2013 et une convention de partenariat sera signée avec le Parc naturel régional du Verdon.

VLP compte en 2022 près de 229 adhérents, regroupés au sein d'un réseau constitué de différents secteurs professionnels du tourisme : hébergements, restauration, sites culturels et de terroirs, location de vélos, réparation de vélos, offices de tourisme, transport, accompagnement, agences de voyage, producteurs et artisans.

L'ensemble de ces adhérents se situe actuellement à proximité des itinéraires jalonnés du territoire : « Autour du Luberon », « les ocres à vélo », « Le Pays d'Aigues à vélo », « Gordes à vélo » et « Forcalquier – Lure à vélo », « La Véloroute du Calavon – La Méditerranée à vélo », la grande traversée de Vaucluse VTT, l'Alpes Provence VTT, l'Espace VTT Provence Luberon Lure, le Tour du Verdon, les itinéraires Cyclotouristiques des Alpes de Haute-Provence et du Var, la Transverdon VTT.

Les missions de l'association s'étendront aux nouveaux itinéraires du Luberon et du Verdon suite à leur ouverture.

#### ARTICLE 2 : Mission de Vélo Loisir Provence sur les territoires du Luberon et du Verdon

Les missions de VLP s'articulent autour de 4 axes.

Ces missions concernent pour la Communauté de Communes l'ensemble de son territoire, maillé par les itinéraires composant l'offre Le Luberon et le Verdon à vélo et par l'EuroVelo 8 – La Méditerranée à vélo.

### 2.1 La réflexion sur la création des itinéraires, leur entretien et leur amélioration

VLP n'a cessé de développer des itinéraires sur les territoires qu'elle anime en collaboration étroite avec les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon et les Conseils départementaux. C'est ainsi que près de 500 km sont aujourd'hui balisés dans les deux sens d'une manière pérenne et que sur le Verdon, plus récemment développé, une belle offre structurée est aujourd'hui promue.

Un maillage complet et homogène sillonne le territoire, il comprend les itinéraires :

- Du Luberon à vélo :
  - ✓ Autour du Luberon à vélo : 240 km
  - ✓ Les ocres à vélo : 91 km en cours de refonte
  - ✓ Le Pays d'Aigues à vélo : 91 km

  - ✓ Forcalquier Lure à vélo : 94 km
     ✓ Les boucles départementales des Alpes de Haute-Proven ce : de 44 a 72 km

    Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE Date de réception en préfecture : 18/10/2022
  - ✓ La Véloroute du Calavon EuroVelo 8 : 45 km
  - ✓ Gordes à vélo : 69 km
  - ✓ L'Espace VTT Provence Luberon Lure et la Grande Traversée VTT de Vaucluse
- Du Verdon à vélo :
  - ✓ Les boucles départementales des Alpes de Haute-Provence : de 44 à 72 km
  - ✓ Les boucles départementales du Var : de 57 à 98 km
  - ✓ Les boucles locales Entre Plateau, lacs et basses gorges : de 33 à 37 km
  - ✓ Tour du Verdon: 258 km
  - ✓ Terre, truffes et cascades : 35 km
  - ✓ Espace VTT Provence Verdon et Espace VTT Des sources aux gorges du Verdon et la Grande Traversée VTT TransVerdon

Balisé en 2018, l'itinéraire à envergure européen La Méditerranée à vélo – EuroVelo 8 renforce les flux d'entrées de cyclotouristes sur notre territoire. En juillet 2016, VLP est devenue coordinatrice et animatrice de l'itinéraire de La Méditerranée à vélo (EV8) pour la Région Sud Provence Alpes Côted'Azur et l'Occitanie. Depuis, VLP mènent également des missions d'ingénierie auprès des collectivités pour le territoire du Grand Sud.

#### Objectifs:

Bien que le territoire soit précurseur au niveau régional et afin de répondre aux nouveaux besoins, il parait important de veiller à la qualité des itinéraires tant en termes de tracé, de signalisation que dans l'offre proposée aux cyclistes :

- Maintenir l'offre d'itinéraires en veillant à la qualité du jalonnement existant
- Développer le maillage sur le territoire
- Améliorer les itinéraires existants en menant une réflexion sur la signalisation, les équipements et les tracés.

### 2.2 La structuration de l'offre

VLP a été reconnue par la Région Sud évaluatrice de la marque nationale « Accueil Vélo » sur le Luberon et le Verdon, confortant son rôle comme interlocuteur privilégié auprès des prestataires touristiques. Le nombre de prestataires labélisés donne une visibilité certaine à ces deux destinations, et la mise en lien des acteurs et leur implication dans ce projet de développement touristique partagé nourrit une dynamique collective au profit des territoires.

La mise en réseau des prestataires touristiques permet de construire et de valoriser une offre diversifiée et participe à augmenter sa qualité. La structuration de l'offre passe par une animation et une sensibilisation des membres aux problématiques liées au tourisme à vélo. Les actions menées se déroulent hors des périodes de haute et moyenne saison touristique. Les animations peuvent prendre des formes diversifiées selon les thèmes abordés :

- Eductours permettant la connaissance du territoire, des itinéraires et des professionnels,
- Ateliers techniques permettant une meilleure connaissance de la pratique et du vélo,

- Groupes de travail thématiques favorisant l'évolution des services à proposer,
- Conférences apportant des informations sur les besoins des usagers ou sur les nouvelles pratiques.

### Objectifs:

- Organiser la qualification de l'offre liée au tourisme à vélo et accompagner les professionnels dans la mise en conformité relative au référentiel « Accueil Vélo » via la mise à disposition d'outils d'aide à la qualification
- Assurer la qualité des services liés au tourisme à vélo et s'insérer dans une démarche de progrès
- Améliorer l'offre et les services proposés par les prestataires touristiques
- Orienter les futurs choix d'aménagement de mise en tourisme et de positionnement marketing de la destination
- Mesurer les retombées économiques du tourisme à vélo

## 2.3 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires

Les outils déployés par Vélo Loisir Provence permettent une visibilité de l'offre des itinéraires et des services. L'ensemble de l'information apportée facilite la réalisation du séjour du cycliste sur les destinations Luberon et/ou Verdon, en toute autonomie. Chaque année, ces outils sont évalués, améliorés et mis à jour afin de valoriser au mieux l'offre des destinations, en mettant en avant les nouveautés. Les outils papiers sont diffusés dans les salons et forums grand public auquel participe Vélo Loisir Provence, dans les offices de tourisme des destinations Luberon et Verdon et limitrophes, ainsi que dans l'ensemble des établissements touristiques adhérents et partenaires. Ils sont également relayés auprès des prescripteurs du territoire, lors de l'accueil de journalistes, bloggeurs et touropérateurs

Aujourd'hui, les principaux outils de communication édités et animés par VLP sont :

- Les brochures annuelles
- Les dépliants par itinéraire
- Le site web: <u>www.veloloisiprovence.com</u> regroupant les déclinaisons territoriales <u>www.leluberonavelo.com</u> et <u>www.leverdonavelo.com</u> et la carte interactive et responsive (en ligne depuis mai 2021)
- Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn)
- Un dossier presse technique à destination des prescripteurs

D'autre part, un ensemble d'outils de promotion (tentes, kakemonos, etc.) rend visible l'offre auprès du grand public sur les évènements.

### **Objectifs:**

- Adapter les outils de communication de l'offre vélo aux besoins des touristes et prescripteurs
- Accompagner les touristes à la préparation de leurs séjours en amont, en voyage individuel ou séjour organisé
- Favoriser l'appropriation de la destination par les prescripteurs
- Maintenir l'image des destinations Luberon à vélo et Verdon à vélo via une communication homogène sur l'ensemble des territoires

### 2.4 Expertise, veille sur l'évolution des pratiques et prospective

V LP participe aux commissions de développement et de promotion du vélo à l'échelle départementale, régionale et nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre de projets ambitieux tels que le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, VLP est devenu un partenaire majeur et travaille en collaboration avec:

Vaucluse Provence Attractivité, l'Agence de Développement des Apps 開始期間

- Les Départements de Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et du Var
- Le comité de pilotage de la filière régionale vélotourisme et VTT,
- Les associations territoriales,
- La Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur : service Tourisme et service Transports
- La FUB, l'AF3V, Vélo et Territoires et France Vélo Tourisme

Forte de son expertise acquise au fil des ans, VLP a étendu ses compétences à la pratique du vélo sous toutes ses formes et pour tous les publics. VLP peut intervenir dans le cadre de la réflexion autour des déplacements actifs touristiques et quotidiens.

ARTICLE 3 : Le projet de VLP sur le territoire de Communauté de Communes Forcalquier-Lure

#### 3.1 Contexte

Idéalement positionné entre les parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon, la Communauté de Communes Forcalquier-Lure a naturellement une vocation touristique. Le tourisme est un axe stratégique majeur pour le territoire en termes d'image, de notoriété, d'attractivité et d'impact sur son économie locale. La Communauté de Communes peut compter sur son office de tourisme Intercommunal pour la promotion de son territoire et s'appuyer sur ses richesses, notamment pour le développement des activités de pleine nature et sportive. Le tourisme rural présente aussi des potentiels importants pour renforcer le positionnement du territoire comme destination touristique.

### 3.2 Présentation du partenariat

La Communauté de Communes Forcalquier-Lure et VLP souhaitent entamer des actions de partenariat solides pour concrétiser une politique volontariste en faveur de la mobilité durable et ainsi :

- Promouvoir la pratique cyclable touristique et utilitaire à l'échelle de l'EPCI.
- Permettre aux habitants et visiteurs du territoire de la Communauté de Communes Forcalquier-Lure un déplacement à vélo sécurisé, continu et agréable.

### 3.4 Objectifs

L'objectif de ce partenariat se décline en 4 axes principaux décrits ci-dessous. Chaque année, une feuille de route sera établie pour cibler les actions prioritaires.

### 3.4.1 La réflexion sur le développement des aménagements, des équipements et infrastructures

- Animation et suivi de la refonte de l'itinéraire « Autour du Luberon »
- Appui à l'entretien de l'itinéraire « Autour du Luberon » et Forcalquier Lure à vélo
- Accompagnement à l'amélioration des équipements publics et leur valorisation ; notamment :
  - O Accompagnement à la mise en place d'une charte intercommunale de valerisation 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE Date de réception préfecture : 18/10/2022
  - Accompagnement dans le choix des équipements (abris, racks, jalonnement)
- Soutien et expertise aux communes membres de Communauté de Communes Forcalquier-Lure
- Sensibilisation au développement de l'intermodalité
- Développement de l'EuroVelo 8
- Participation au projet d'itinéraire Val de Durance

## 3.4.2 La structuration et le développement de l'offre et des services

- Qualification et déploiement de la marque « Accueil vélo », et son renouvellement auprès des prestataires touristiques et de l'office de tourisme du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure
- Animation du réseau par l'organisation d'animations (éductours, ateliers de création et commercialisation d'offres touristiques, ateliers réparation et entretien vélo, réunions intercatégories professionnelles, ...)
- Sensibilisation du réseau de professionnels, prescripteurs, personnel OTI, élus pour contribuer à la construction d'une culture vélo
- Accompagnement des porteurs de projet au développement de services vélo (dont location)
- Appui à la conception et commercialisation d'offres vélo

### 3.4.3 La communication et la promotion du réseau et des itinéraires

- Edition et diffusion de la documentation et autres outils de communication
- Animation du site internet et des réseaux sociaux
- Contribution thématique à la base de données APIDAE en lien avec l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Accueil Presse / TO / Bloggeurs en partenariat
- Présence à des salons grand public et des forums spécialisés en partenariat
- Construction et valorisation de boucles locales (fléchées ou non) sur la plateforme Chemins des Parcs en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon
- Valorisation des espaces VTT-FFC en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon

### 3.4.4 Expertise et veille sur l'évolution des pratiques

- Réflexion sur le développement du vélo au quotidien avec les acteurs du territoire :
  - Participations aux animations organisées sur le territoire et aux réunions sur la mobilité et ses problématiques quotidiennes (ex : Plan Mobilité).
  - Participation aux réflexions sur la mobilité quotidienne en lien avec les partenaires et associations locales.
- Réflexion à l'élaboration d'un système favorisant la location et l'achat de vélos pour les déplacements quotidiens en collaboration avec à la Communauté de Communes Forcalquier-Lure
- Accompagnement à l'amélioration des équipements publics
  - Mise à jour des informations état des lieux des équipements publics en Pays de Forcalquier Montagne de Lure

- Accompagnement aux communes de la communauté au développement d'équipements publics autour des activités de pleine nature dont l'itinérance
- Accompagnement à la réflexion sur l'installation de panneaux RIS le long des itinéraires
- Coordination, en partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence, du déploiement de points de charge sur le territoire
- Conduite d'une enquête « pratiques et clientèles vélo » auprès de aprofession en prefection en prefection en prefection en profession en pr
- Conduite d'une enquête de satisfaction auprès du grand public (selon les besoins)
- Veille sur l'évolution de la marque « Accueil vélo »
- Lien avec les Conseils Départementaux 04, 83, 84
- Lien avec France vélo Tourisme et le Conseil Régional pour le suivi du développement de la politique vélo
- Participation aux actions de la filière régionale Vélotourisme et VTT

### ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la signature.

ARTICLE 5 : Cotisation et moyens techniques mis à disposition par Communauté de Communes Forcalquier-Lure

#### 5.1 Cotisation

La présente convention fixe le montant de la cotisation par an correspondant au montant des crédits de fonctionnement attribués, par la Communauté de Communes Forcalquier-Lure à VLP, pour la durée de la convention :

- 3 500 € pour l'année 2022
- 4 000 € pour l'année 2023
- 4 000 € pour l'année 2024

Cette cotisation sera versée dans sa totalité dès la signature de la présente convention puis chaque année sous présentation d'un appel de cotisation annuel.

Concernant les établissements touristiques sous gestion de la Communauté de Communes Forcalquier -Lure voulant devenir « Accueil Vélo » : L'adhésion annuelle à VLP est comprise dans la présente convention mais n'inclut pas l'adhésion à la marque nationale "Accueil Vélo" dont le coût est de 200 € HT pour 3 années.

La Communauté de Communes Forcalquier-Lure, en sa qualité d'adhérent, peut se présenter au Conseil d'Administration de VLP dans le collège « Collectivités ».

# 5.2 Participation technique

L'ensemble des actions de VLP sur le territoire de la Communauté de Communes Forcalquier-Lure précitées en 3.4 seront réalisées en partenariat avec les services compétents de la Communauté de Communes Forcalquier-Lure. Un (ou plusieurs) référent(s) sera (seront) désigné(s) selon les actions.

L'assistance de VLP aux actions partenariales citées au point 3.4.4 comprend 2 journées par an.

Dans la mesure du possible, VLP pourra bénéficier d'appui technique et logistique en fonction des actions prévues dans l'année.

# 5.3 subventions exceptionnelles

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20221013-DCC2022-69-DE Des subventions pourront être accordées par avenant à la présente convention pour toute action,

précise, ponctuelle ou permanente, proposées par VLP et faisant l'objet d'une délibération de la Communauté de Communes Forcalquier-Lure, stipulant la nature, la durée de l'action et le montant des subventions spécifiques accordées.

ARTICLE 6: Bilan d'activités

Chaque année, une réunion de bilan et de réflexion sur les projets d'actions pour l'année suivante sera réalisée. A sa suite, VLP adressera à la Communauté de Communes Forcalquier-Lure un rapport d'activités, un bilan financier et le projet d'actions pour l'année suivante sous format numérique.

**ARTICLE 7: Litige** 

En cas de litige entre les deux parties portant sur l'interprétation ou l'application des articles de la présente convention, une recherche de solution à l'amiable sera recherchée. En cas d'échec d'un accord, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

| Fait à Forcalquier,        |  |
|----------------------------|--|
| Le                         |  |
| En 2 exemplaires oriainaux |  |

**Pour Vélo Loisir Provence** 

Pour la Communauté de Communes **Forcalquier-Lure** 

Le Président M. André BERGER « Lu et approuvé »

Le Président M. David GEHANT « Lu et approuvé »